

# GREVE SUR LES PÔLES GUADELOUPE ET MARTINIQUE DE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES LE 18 MARS

Collectif « Lettre ouverte... », 12/03/2021

Les personnels et usagers de l'université des Antilles, réunis en assemblée générale le 9 mars sur les campus de Fouillole et de Schœlcher, ont pris acte du refus de la présidence d'entamer un dialogue sur les problèmes soulevés et ont donc voté un **appel à la grève** le **jeudi 18 mars 2021** sur chacun des pôles. Un préavis de grève reconductible, signé par plusieurs organisations syndicales, a été déposé mercredi 10 mars. Ces organisations appellent l'ensemble du personnel et les étudiants à soutenir cette action afin de permettre d'obtenir les **revendications** suivantes :

**Sur le pôle de Guadeloupe et le Pôle Martinique :**

- Mise en place avec le CHSCT d'une vraie cellule sur les risques psychosociaux
- Audit indépendant sur les risques psycho-sociaux avec transmission et transparence du rapport à la communauté
- Audit et plan de gestion de la crise sanitaire
- Délai supplémentaire pour l'accréditation en cours avec concertation et passage par les instances légales (CFVU, CAC, CA)
- Libération des listes de diffusion (arrêt de la censure des listes de courriels collectifs)
- Obtention des rapports du contrôle de légalité réalisés sous la responsabilité des recteurs
- Audience auprès du recteur (Martinique) et de la rectrice (Guadeloupe)
- Transparence sur le circuit de signature des conventions de recherche
- Soutien à la mobilisation des étudiants et personnels de la Licence Arts du spectacle, à Saint-Claude en Guadeloupe et maintien de la licence 1 de ce diplôme en septembre 2021

**Sur le pôle Guadeloupe :**

- Démission du VP Pôle Guadeloupe
- Conditions de travail décentes pour les étudiants (entretiens des locaux, sécurité, salles de Travaux Pratiques opérationnelles)
- Amélioration de la Couverture numérique.

**Sur le pôle Martinique :**

- Transparence et visibilité sur le processus et les pièces relatives à l'accréditation de l'offre de formation, diffusion et mise à disposition de la communauté universitaire du dossier d'auto-évaluation de l'établissement remonté au HCERES, de l'ensemble des rapports d'évaluation des champs, des diplômes et de l'établissement dès leur transmission par le HCERES et des fiches diplôme et du dossier complet d'accréditation qui seront remontés au HCERES.
- Réexamen des statuts par le Conseil d'administration de l'Université des Antilles, pour revenir à l'esprit de la loi de 2015 (principes d'autonomie et d'équilibre des Pôles, principe d'alternance de la direction de l'Université entre les Pôles, etc.), dans le respect de la loi LPR, après concertation la plus large possible avec la communauté universitaire
- Moratoire, dans l'intervalle, sur l'application des statuts votés par le CA le 23 février 2021.

## Rassemblements

### Pôle Guadeloupe

**Entrée du PUR  
à 7h**

### Pôle Martinique

**Devant le rectorat  
à 8h30**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 11h30**

**entrée du PUR**

**amphi Fanon**

Plus d'informations :  
[ualettreouverte.wordpress.com](http://ualettreouverte.wordpress.com)

Contact :  
[ualettreouverte@gmail.com](mailto:ualettreouverte@gmail.com)

